6 Février 2015

PRESENTATION DU

CONTRAT DE VILLE DE LOURDES

Ville de LOURDES
www.lourdes.fr

GIP Politique de la ville
Grand Tarbes et Lourdes

Cadre général du Contrat de Ville

- **Définition de la politique de la ville** : démarche de développement social local visant à intégrer les quartiers dans la ville ;
- **Le contrat de ville s'inscrit dans la suite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 / 2014** ;
- **4 principes structurants** :

  * un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;

  * un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité ;

  * un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;

  * un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.
- **Contrat de ville piloté par la Ville de Lourdes** sur la période 2015 / 2020 ;
- **GIP mutualisateur** : État – Conseil Général – Grand Tarbes – Ville de Lourdes + CAF
- **Financements sanctuarisés sur trois ans**, jusqu'en 2017.

→ 140 000 € / an dédiés au Contrat de Ville de Lourdes avec une participation de la Ville de Lourdes à hauteur de 39 000 € soit 28%.

LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

⇒ Quartier prioritaire de l'Ophite

- Lourdes : Cité Ophite -

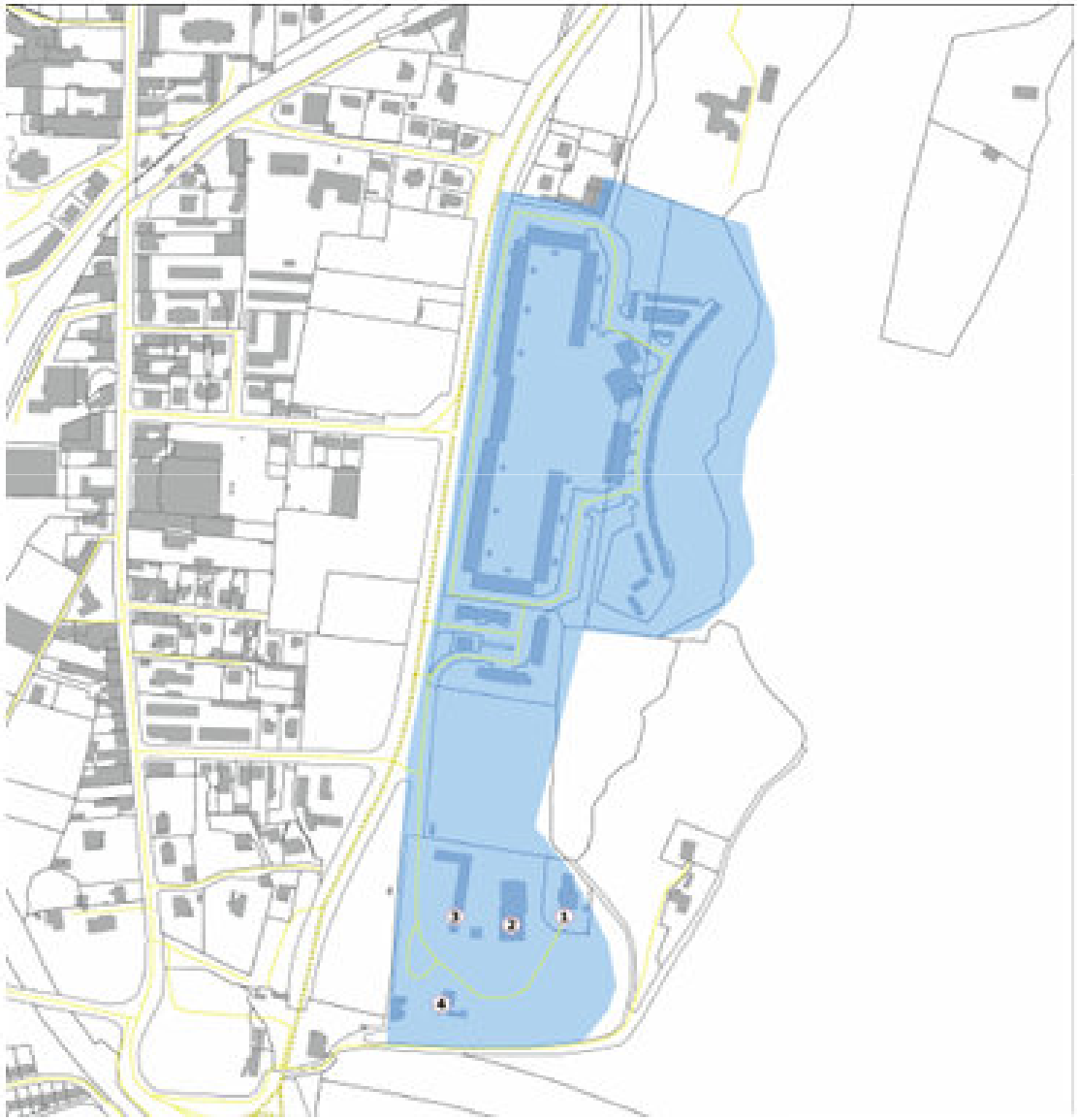

→ **Population : 1 140 hab**

→ **Revenu fiscal médian: 9 700 €**

(NB : seuil permettant d'être dans les quartiers prioritaires = 11 250 €)

⇒ Quartier en veille active : Cités Lannedarré, Astazou, Turon de Gloire, Biscaye

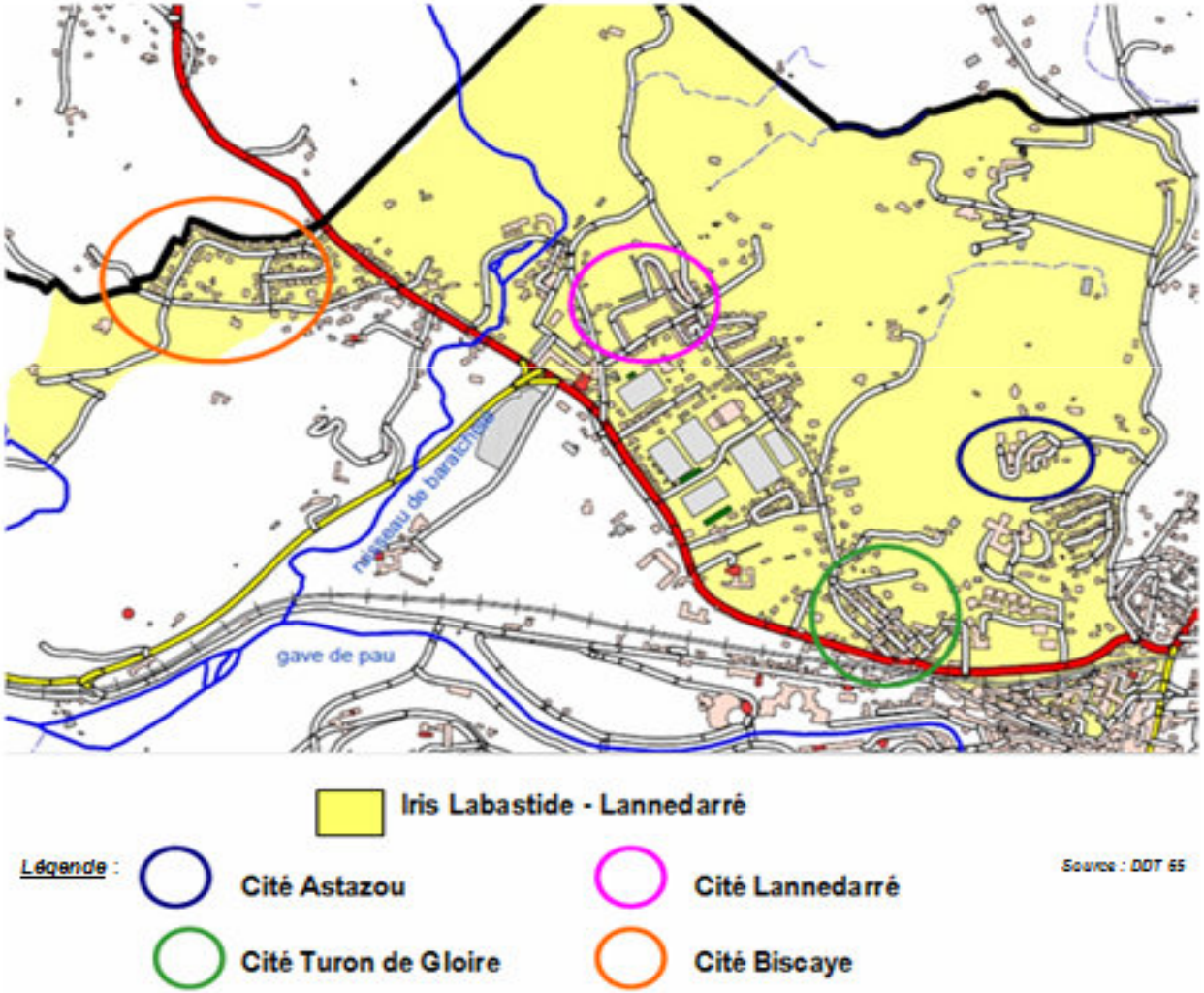

- Lourdes : Quartier Lannedarré -

(territoire en veille active) -

→Population des 4 cités : 1 100 habitants en 2012

→ Revenu fiscal médian : 14 472 €

(échelle IRIS = zone en jaune)

LE CONTENU DU CONTRAT DE VILLE

[Les piliers du Contrat de Ville]

- ⇨ Cadre de vie et renouvellement urbain
- ⇨ Emploi et développement économique
- ⇨ Cohésion sociale

[Les axes transversaux du Contrat de Ville]

- ⇨ Jeunesse
- ⇨ Lutte contre les discriminations
- ⇨ Égalité hommes / femmes
- ⇨ Participation des habitants

⇨ *Cadre de vie et renouvellement urbain*

- OPHITE -

- Quartier de l'Ophite retenu par l'ANRU comme quartier prioritaire d'intérêt régional.
- Le projet envisagé sur l'Ophite comprend trois dimensions, pensées à une échelle de quartier, de ville et d'intercommunalité :

  * **le projet urbain**, qui consiste notamment à composer un nouveau projet urbain au droit de l'Ophite et à revaloriser les liaisons entre le quartier et le centre-ville.

  * **le projet logement**, comprenant requalification et démolitions de logements sur site et une réflexion plus large sur la requalification de l'habitat ancien, y compris en centre-ville.

  * **le projet social**, en terme d'équipements, de vie de quartier, d'insertion socio-professionnelle et de mixité de fonctions.

- LANNEDARRE -

- Accompagner l'évolution de la cité.
- Perspectives de rétrocession des voiries.

⇨ *Emploi et développement économique*

▪ **Ce pilier occupe une place majeure en terme d'enjeux dans le contrat de ville, et ce pour plusieurs raisons :**

- Une attente forte de la part des habitants ;
- Des phénomènes d'exclusion qui se sont accentués ;
- Une augmentation constatée du chômage de longue durée (notamment sur les quartiers) ;
- Une nécessité de développer du travail en complémentarité avec les dispositifs de droit commun et la politique de la ville sans créer de doublon.

▪ **Objectifs principaux** :

- Développer des modes différents de repérage et de médiation avec le public le plus en difficulté et habitant les quartiers de la politique de la ville.
- Préparer ce public à l'emploi avec des actions et des moyens différents, qui permettent d'avancer concrètement dans le parcours d'insertion, en levant les freins sociaux.
- Développer une offre d'insertion sur Lourdes, en passant commande aux SIAE existantes.
- Faciliter et développer le lien entre le champ de l'activité économique et les quartiers politique de la ville notamment au niveau de l'apprentissage.

⇨ *Cohésion sociale*

- **Santé**

- Enjeu : améliorer la prise en compte de la santé, appréhendée de façon globale, assurer l'accès aux soins et développer le travail de prévention.

- **Intégration**

- Enjeu : veiller à l'intégration des personnes immigrées nouvellement arrivées sur le territoire de Lourdes.

- **Réussite éducative**

- Enjeu : agir en faveur de la réussite éducative, en matière de petite enfance / enfance / jeunesse.

- **Prévention de la délinquance**

- Enjeu : renforcer le pilotage partenarial des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance

- **Vie de quartier / Lien social**

- Enjeu : favoriser la vie associative et la vie de quartier

⇨ *Participation des habitants / Conseil Citoyen*

- **Définition du Conseil Citoyen :** inscrit dans la loi ; un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants des quartiers prioritaires.

- **Composition** : un collège « habitants » et un collège « associations et acteurs locaux ».

- **Déclinaison locale** : mise en place de deux Conseils Citoyens sur Lourdes
  - un sur l'Ophite,
  - un sur le quartier de Lannedarré.